

vision et travailler d'un commun accord à favoriser tout ce qui peut être avantageux à la cause agricole ; ne jamais manquer l'occasion d'assister aux conventions agricoles annuelles où chaque cercle agricole doit avoir au moins un représentant. A la dernière convention de la Société d'industrie laitière, les cercles agricoles avaient tout au plus une centaine de membres pour les représenter à cette convention, tandis que le nombre aurait dû être d'à peu près quatre cents.

Les cercles agricoles devraient se prévaloir des avantages qui leur sont offerts par la ferme expérimentale d'Ottawa qui accorde à chacun de leurs membres, le privilège d'obtenir sur demande des échantillons de grains, arbustes, etc., pour en faire l'essai, avec la seule condition de faire rapport des résultats obtenus. Si les 21,095 membres des cercles agricoles mentionnés dans le rapport de l'honorable commissaire de l'agriculture avaient profité de ce généreux privilège à leur égard, et qu'ils eussent fait un essai bien suivi des différentes graines et grains demandés, pommes de terre, etc., les résultats obtenus par ces essais auraient été utiles à la masse des cultivateurs ; de plus, un encouragement à favoriser chaque année cet envoi de grains aux cultivateurs. Aux Etats-Unis, les cultivateurs, pour n'avoir pas suffisamment profité de ces envois de grains, en sont actuellement privés, et il a été décidé de les limiter aux fermes expérimentales seulement.

Si les membres des cercles agricoles ne pouvaient faire eux-mêmes l'essai des grains et graines d'une manière avantageuse, les directeurs d'un cercle pourraient établir un champ à expériences au profit des membres du cercle. Ils ne doivent pas négliger aucun des avantages qui leur sont offerts pour favoriser davantage l'agriculture.

Les cercles agricoles, au lieu de nuire à l'existence des sociétés d'agriculture, semblent favoriser davantage leur établissement. C'est ainsi qu'il y a aujourd'hui 74 sociétés d'agriculture contre 51 sociétés établies en 1891. Le rapport de l'agriculture indique que les sociétés d'agriculture comptent 15,712 membres ayant souscrit ensemble la somme de \$20,689.92, soit \$1,218.59 de moins que les cercles agricoles.

L'honorable M. Beaubien recommande d'une manière toute particulière aux sociétés d'agriculture un changement dans leur système de culture qui devrait être plus approprié aux besoins de l'indus-

trie laitière, de manière à favoriser davantage son exploitation, et pouvoir, sous ce rapport, se tenir au niveau de la province Ontario.

Les concours des fermes les mieux tenues ne paraissent pas recevoir tout l'encouragement désirable, vu le petit nombre de concurrents. La cause en est peut-être due à ce qu'ils ne sont pas à la portée de tous les cultivateurs ; il n'y a que les grandes fermes qui puissent avantageusement entrer en concours. Quoiqu'il en soit, les concours de fermes les mieux tenues sont d'un grand avantage pour les cultivateurs. N'y aurait-il dans chaque paroisse que quatre à cinq cultivateurs pouvant concourir, leurs fermes ne seraient pas moins des modèles de bonne culture plus ou moins perfectionnée, qui pourraient être utiles aux autres cultivateurs sous bien des rapports.

On voit aussi par ce rapport que l'arboriculture fruitière a attiré grandement l'attention du gouvernement, qui a fondé une école spéciale d'arboriculture et d'horticulture sous la direction des RR. PP. Trappistes à Oka.

L'industrie laitière a été favorisée d'une manière toute particulière par l'établissement d'une école d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe.

ECOLE D'INDUSTRIE LAITIÈRE A SAINT-HYACINTHE.

Nous avons mentionné plus haut la fondation d'une école d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe ; à ce sujet nous ne pouvons mieux faire que de citer le rapport du département.

"Deux-cent quatorze élèves l'on fréquentée jusqu'à ce jour, dit-il. Il serait superflu, je pense, d'insister sur l'importance de cette école. Les syndicats de fromageries et de beurrieres dont le nombre augmente chaque année, ont besoin de cette école pour recruter leurs inspecteurs. Les fabricants de fromage et de beurre, soucieux de se tenir au courant des progrès constants qui s'opèrent dans cette industrie, réclament aussi le maintien par l'Etat, d'une école permanente où ils seront certains d'obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin pour se perfectionner. C'est ainsi que nous avons vu de vieux fabricants s'inscrire au nombre des élèves et suivre les cours de l'école. La réputation de nos produits s'affirme chaque année davantage et la grande exposition de Chicago vient de leur donner la sanction définitive d'un jugement irrécusable. Il nous faut maintenant non seulement conserver le terrain conquis, mais aspirer à de nouveaux succès. Pour cela l'école de laiterie nous est indispensable afin de vulgariser l'art de la fabrication des produits laitiers."